

# EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 avril 2026

**En exercice :** 15  
**Présents :** 14  
**Excusés :** 1  
**Absents :** 0

**Date de la convocation :**  
08/04/2026

**Président de séance :**  
Pascal GILLAUX

**Secrétaire de séance :**  
Sandrine RAGUET

**N° interne de l'acte :** 2026-  
045

Le mardi 21 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE FROMELENNES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle d'Honneur de la Mairie.

**Membres présents :**

Pascal GILLAUX, Emma BROUDEUR, Honorine ADAM, Didier BERTOLUTTI, Julie COPPEE, Benoit FAYE, Arnaud GRODECOEUR, Monique GUENET, Pascale LAMBERT, Karine LECLERCQ, Jean-Marc LEVENT, Nordine MESLEM, Sandrine RAGUET, Albin VICTOR

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Dominique FORTHOMME (donne pouvoir à : Nordine MESLEM)

**Membres Absents :**

---

**N° 2026-045 : Convention 2027 - 2032 fixant les conditions financières de la Commune à l'entretien de la partie pluviale du réseau unitaire située sur son territoire, assurée par la Régie Intercommunale de l'Assainissement**

Chaque conseiller municipal a été destinataire de la convention de participation financière 2027-2032 ayant pour objectif de fixer les conditions financière de la Commune à l'entretien de la partie pluviale du réseau unitaire située sur son territoire, assurée par la Régie Intercommunale de l'Assainissement.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière 2027-2032 ayant pour objectif de fixer les conditions financière de la Commune à l'entretien de la partie pluviale du réseau unitaire située la commune.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE FROMELENNES  
18 Rue des Ecoles  
08600 FROMELENNES



Fromelennes

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Secrétaire de séance,

Sandrine RAGUET



Le Maire



COMMUNE DE FROMELLENES  
18 Rue des Ecoles  
08600 FROMELLENES



Commune de  
Fromelles